

Le ministère de l'Éducation nationale dans les Comptes de l'État

Document élaboré par les services du CBCM auprès du ministère.

Le ministère de l'Éducation nationale (MEN) dans les comptes de l'État et les faits marquants

2013

969 milliards €
Total des **actifs** de l'État

1 481 milliards €
La **dette financière** de l'État

22 506 €
La **dette financière par habitant**

- 75 milliards €
Le **résultat budgétaire** de l'État (hors FMI)

- 60 milliards €
Le **résultat patrimonial** de l'État

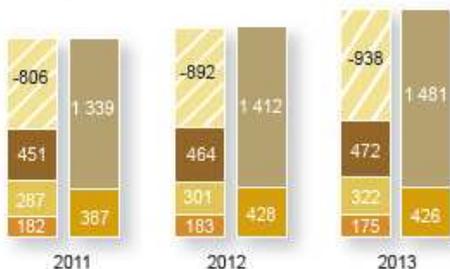
Compte de résultat (en milliards d'euros)



■ Charges de fonctionnement nettes
■ Charges d'intervention nettes
■ Charges financières nettes
○ Résultat
■ Produits régaliens nets

Le résultat patrimonial est à analyser par rapport à la spécificité de l'État dont l'objectif est d'assurer des missions de service public. Le solde en comptabilité patrimoniale se distingue du solde budgétaire, qui est calculé sur la base de la comptabilité de caisse.

Bilan (en milliards d'euros)



■ Immobilisations corporelles
■ Immobilisations financières
■ Autres actifs
■ Situation nette
■ Dettes financières
■ Autres passifs

L'analyse de la situation nette permet de mesurer dans quelle proportion les actifs contrôlés par l'État couvrent ses engagements. Ce solde doit néanmoins être analysé avec vigilance car la capacité de l'État à lever l'impôt n'est pas valorisée à l'actif et les régimes de retraite ne sont pas intégrés au passif.

Les principaux chiffres clés du **Compte général de l'État (CGE) 2013** figurent ci-contre.

Le patrimoine de l'État étant unique, l'approche par périmètre ministériel résulte de données issues du rapport annuel du Contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) relatif à l'exécution budgétaire et aux situations financières et comptables ministérielles de l'année 2013.

S'agissant du MEN, l'année 2013 reflète la **priorité accordée à la jeunesse par le Président de la République**, notamment à travers l'enseignement. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a ainsi

programmé la création de 60.000 emplois dans l'enseignement sur la durée de la législature, dont 54.000 emplois pour le seul ministère de l'éducation nationale.

En 2013, le schéma d'emplois du MEN a enregistré la **création de 8.812 emplois**, ce qui contraste avec les diminutions d'effectifs de la plupart des ministères.

Compte tenu des normes comptables en vigueur, ces priorités budgétaires ne trouvent toutefois pas de traduction dans le bilan de l'Etat.

Le tableau ci-dessous présente la **décomposition des principaux postes du bilan du MEN et leur part dans le bilan de l'Etat** :

Le ministère de l'Éducation nationale dans les principaux postes du bilan de l'Etat

En milliards €	Compte général de l'Etat 31/12/2013	MEN	Part en % (MEN / Etat)
ACTIF NET			
Immobilisations corporelles (IC)	471,897	1,70	0,4%
dont Parc immobilier (terrains et constructions)	59,382 (1)	1,56	2,6%
IC hors infrastructures routières, matériel militaire et immo. mises en concession	96,932	1,70	1,8%
Immobilisations financières	322,298	0,00	-
Immobilisations incorporelles	27,729	0,15	0,5%
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	821,924	1,85	0,2%
Stocks	31,344	ND	-
PASSIF			
Provisions pour risques et charges	123,026	1,87	1,5%
dont Provisions pour risques	19,945	0,02	0,1%
Provisions pour charges	103,082	1,85	1,8%

(1) : Recouvre : Locaux banalisés abritant des activités administratives, industrielles, commerciales ou des logements de fonction ; Etablissements pénitentiaires ; Biens historiques et culturels ; infrastructures pétrolières du Service des Essences des Armées ; etc.

Les principaux actifs

Les actifs nets du MEN s'élèvent à 1,85 Md€ et constituent **une part très marginale** du total des actifs de l'État (0,2 % de l'actif net immobilisé). Ils sont constitués :

- d'**immobilisations corporelles**¹ pour 1,70 Md€ soit près de 92 % du total de l'actif net immobilisé ;
- d'**actifs incorporels**² à hauteur de 0,15 milliard d'€.

En retirant les immobilisations corporelles spécifiques (infrastructures routières, matériel militaire et immobilisations mises en concession ou assimilées), la part du MEN passe de 0,4 à **1,8 %**.

Ces pourcentages ne tiennent pas compte du patrimoine des établissements, propriété des collectivités territoriales (**commune** pour les écoles publiques ; **département** pour les collèges ; **région** pour les lycées, les établissements d'éducation spéciale et les lycées professionnels maritimes).

¹ Une immobilisation corporelle est un actif physique identifiable dont l'utilisation s'étend sur plus d'un exercice (ex : terrains, constructions, matériels de transport, informatiques...).

² Une immobilisation incorporelle est un actif identifiable non monétaire et sans substance physique dont l'utilisation s'étend sur plus d'un exercice (ex : brevets,

logiciels, spectre hertzien, droits d'émission de gaz à effet de serre...).

Par ailleurs, il convient de relever la faible part des actifs immobilisés du MEN dans le total des actifs de l'Etat, comparativement au poids très important des dépenses de masse salariale de ce ministère dans le total des dépenses de personnel de l'Etat : **45,3 %**³.

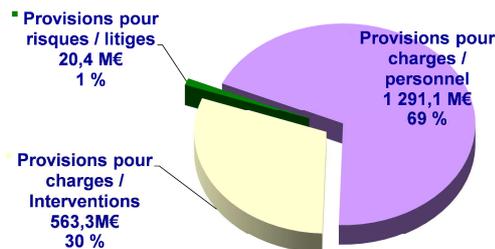
En ce qui concerne l'**actif circulant**, aucun suivi des stocks n'est assuré par le MEN.

³ Source : Compte général de l'Etat 2013 – page 132 : poids des rémunérations de personnel (hors charges) des programmes 139, 140 et 141 sur le total des rémunérations du personnel de l'Etat hors charges ((27 527 + 4 417) / 70 525).

Le passif : les provisions⁴ pour risques et charges (PPRC)

⁴ Les provisions constituent des opérations de fin d'exercice destinées à couvrir des risques et des charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, qui doivent être nettement précis quant à leur objet et dont le montant peut être estimé de façon fiable. Elles correspondent à des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de manière précise.

Décomposition des PPRC 2013 du MEN
1 874,8 M€ soit 1,5 % du total des PPRC de l'Etat



Les PPRC comprennent les provisions pour charges non financières de toute nature et les provisions pour risques, telles que celles liées aux litiges.

Les provisions pour risques du MEN sont constituées pour l'essentiel de provisions pour litiges (PPL). Elles concernent pour plus de la moitié la couverture des contentieux liés aux contrats aidés pour non-respect des obligations contractuelles de formation et pour licenciement sans cause réelle et sérieuse.

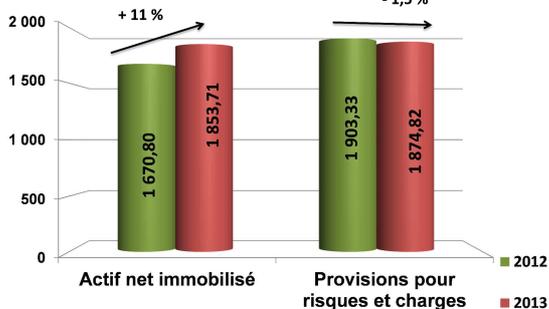
Les provisions pour charges de personnel concernent notamment : le RETREP⁵ imputé sur le programme 139 pour 1 118,8 M€, l'allocation de retour à l'emploi (ARE) et le compte épargne-temps (CET).

Les autres provisions pour charges sont liées aux dispositifs d'intervention et concernent principalement les dépenses relatives au forfait d'externat (413 M€, soit 73 % du total) et les transferts aux centres de formation initiale et continue des enseignants du privé (33 M€), ainsi que les redevances liées aux droits de reprographie et d'auteurs.

⁵ Régime temporaire de retraite de l'enseignement privé.

L'évolution des principaux postes du bilan du MEN

Evolution des principaux postes du bilan du MEN (en M€)



L'actif net immobilisé du MEN est en hausse de 11 % entre 2012 et 2013.

MEN

en M€	Clôture 2012	Clôture 2013	Evolutions 2013 / 2012	
			M€	%
Provisions pour risques / litiges	22,2	20,4	-1,8	-8,0%
Provisions pour charges / personnel	1 461,8	1 291,1	-170,7	-11,7%
Provisions pour charges / Interventions	419,3	563,3	144,0	34,3%
Sous-TOTAL Provisions pour charges	1 881,2	1 854,4	-26,7	-1,4%
TOTAL PPR + PPC	1 903,3	1 874,8	-28,5	-1,5%

Les provisions pour risques et charges (PPRC) du MEN sont quasiment stables entre 2012 et 2013. Cette stabilité recouvre :

- une diminution des PPC / Personnel de 11,7 %, résultat d'une révision à la baisse de la provision inscrite au titre du RETREP ;
- une hausse des PPC / Interventions de 34,3 %, conséquence d'une régularisation opérée au titre des subventions globalisées aux EPLE et de l'inscription d'une provision au titre du FARRS.

Les engagements hors bilan (EHB)⁶

⁶ Les EHB correspondent à des obligations potentielles de l'Etat. Il s'agit notamment des transferts pour lesquels l'ensemble des conditions nécessaires à la constitution du droit du bénéficiaire n'est pas réalisé à la date de clôture des comptes.

Les EHB 2013 comprennent essentiellement :

- Les engagements relatifs aux bourses des programmes 139 (69 M€) et 230 (543 M€) ;
- Les engagements pris au titre de l'assistance éducative (assistants d'éducation et auxiliaires de vie scolaire collectifs et mutualisés) à hauteur de 913,3 M€ imputés sur le programme 230 ;
- La régularisation opérée au titre des contrats aidés imputés sur les programmes 139 et 230 (138,3 M€) et des emplois d'avenir professeur - EAP pour 8,5 M€.

Décomposition par programme d'imputation des EHB enregistrés en 2013 au titre du MEN (1 719,5 M€)

